



communiqué

Date Le 4 octobre 1990

N^o 228

Pour publication

ELIMINATION ACCELEREE DES DROITS DE DOUANE EN VERTU DE L'ACCORD DE LIBRE-ECHANGE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, et le ministre des Finances, M. Michael Wilson, ont annoncé aujourd'hui la marche à suivre pour recueillir les commentaires du public sur la deuxième série de mesures visant l'élimination accélérée des droits de douane en vertu de l'Accord de libre-échange. La liste complète des propositions concernant l'élimination accélérée des droits de douane ainsi que la marche à suivre pour recueillir les commentaires du public seront publiées dans la partie I de la Gazette du Canada le 6 octobre prochain.

"La première série de mesures visant l'élimination accélérée des droits de douane a été un succès et a grandement facilité les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis", a déclaré M. Crosbie. "Grâce à des consultations approfondies suivies de discussions entre les deux pays, nous avons pu éliminer des droits de douane portant sur quelque six milliards de dollars d'échanges commerciaux bilatéraux."

"Le gouvernement engage encore une fois des consultations approfondies pour recueillir les vues de l'industrie canadienne et des autres parties intéressées sur l'opportunité de procéder à une élimination accélérée des droits de douane touchant les numéros tarifaires figurant sur cette deuxième liste de demandes", a indiqué pour sa part M. Wilson.

Les ministres ont souligné que, lors des prochaines consultations avec les États-Unis, le gouvernement, comme il l'a fait pour la première série de mesures, compte ne présenter que les propositions qui servent les intérêts du pays et sont généralement appuyées par le secteur industriel concerné.

Ils ont également fait remarquer que le gouvernement ne réexaminera pas les demandes étudiées pendant la première série, sauf si les requérants prouvent que la situation de l'industrie a sensiblement changé depuis.

... / 2